

Compte rendu de la séance du 25 novembre 2022

19 h 30 à la Mairie

Convocation le 17 novembre 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Madame MOMBOUCHER Ghislaine

Président : COUTAREL Patrick

Secrétaire : MOMBOUCHER Ghislaine

Présents :

Monsieur Patrick COUTAREL, Madame Ghislaine MOMBOUCHER, Monsieur Jean-Louis DUBREUIL, Madame Anne SOUMAGNAC, Madame Nathalie GRENIER, Monsieur Guillaume REBIERE, Monsieur Jean-François ROQUES, Monsieur Thomas LAMURAILLE, Monsieur Christophe COILLOT, Madame Peggy CABARET, Monsieur Claude MARSAT, Monsieur Paul Marie FOURESTEY, Madame Peggy DUPUI, Madame Marie Hélène TESTUT

Absents :

Madame Emilie VACHER

Ordre du jour:

CONSEIL MUNICIPAL séance ordinaire du 25 novembre 2022 à 19h30 - Salle du Conseil

I - DELIBERATIONS

1 - Motion de l'Association des Maires de France

2 - Délégation au Maire du pouvoir de signature des promesses de vente et actes authentiques de vente concernant le lotissement de 8 lots sis route de Boursol

II - INFORMATIONS DIVERSES

III - QUESTIONS DIVERSES

I Délibérations du conseil:

1 - DE 2022_032 Motion de l'Association des Maires de France

Monsieur le Maire donne lecture à l'ensemble des conseillers de cette motion concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune.

Propositions :

- indexer la DGF sur l'inflation 2023
- maintenir l'indexation des bases fiscales - soit de renoncer à la suppression de la CVAE - soit de revoir les modalités de la suppression
- renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale
- réintégrer les opérations d'aménagement, agencement et acquisition de terrain dans l'assiette du FCTVA
- rénover les procédures d'attribution de la DETR et la DSIL.

Motion adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2 - DE 2022_033 Modification DE 2020_012 du 02 juin 2020 ajout attribution pour le durée du mandat - avenant

En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - article modifié par la Loi n°2018-1021 du 23 novembre - art 6 et 9.

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - article modifié par la LOI n°2018-1021 du 23 novembre - art 6 et 9, il peut, « par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat », d'un certain nombre d'attributions. Monsieur le Maire expose que ces dispositions sont destinées à permettre aux maires de prendre des décisions rapides, en divers domaines précisément et préalablement fixés par le Conseil Municipal, et par là-même faciliter la gestion communale. Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ajouter une attribution de délégation à celles voter dans la délibération DE-2020-12 du 2 juin 2020 et DE-2020-47 du 31 août 2020 et invite donc le Conseil à ajouter la délégation suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de signer toute promesse de vente et tout acte authentique de vente concernant le Lotissement de 8 lots sis Route de Boursol au lieu-dit Piquessègue Sud, au prix et charges définis dans la délibération DE-2022-029 du 03 octobre 2022
- Précise qu'en application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
 - les décisions municipales prises par Monsieur le Maire en vertu de la présente délégation sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets ;
 - les décisions prises en application des délégations consenties par le Conseil Municipal pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération ;
 - le Conseil Municipal pourra toujours mettre fin aux présentes délégations consenties. Celles-ci prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

II - Informations

- Inscription aux commissions de travail de la CDC.

Tableau à retourner à la CDC :

- Développement économique : Jean-François ROQUES
- Finances : Anne SOUMAGNAC
- Petite enfance-enfance-jeunesse : Nathalie GRENIER
- PLUi : Anne SOUMAGNAC
- Communication-Médiathèques-Grands événements : Nathalie GRENIER
- Développement durable-Transition écologique-PAT : Anne SOUMAGNAC
- Solidarités-France services : Peggy DUPUI
- Schéma de mutualisation intercommunal : Jean-Louis DUBREUIL
- Planning du 1er semestre 2023 des réunions adjoints + conseil, distribué à chaque conseiller.
 - Horaire validé : 20h
- Rappel du prochain conseil municipal : le mardi 20 décembre à 20h.
- DM pour accessibilité de 1.324,80 € pris sur les dépenses # (décision modification) pour accessibilité 2022. Cette DM sera prise sur les dépenses imprévues en investissement 2022.
- Complément Indemnitaire Annuel + Cartes cadeaux

La Commission du personnel s'est réunie le 17/11/2022, il en ressort :

- a.) Recrutement : Francis GARCIA : contrat aidé le 01/06/2022, à raison de 28h/semaine, en accident du travail depuis le 10/10/2022. Fin de contrat en février 2023 et ne sera pas renouvelé.
- b.) Betty BOYER : contrat aidé 28h/semaine depuis le 1er/10/2022 jusqu'au 30/06/2023
- c.) Christelle BOUQUEY est en CDD depuis le 17/09/2022 jusqu'au 31/12/2022. À l'issue de son contrat de 3 mois, un nouveau contrat de 3 mois sera proposé. Si c'est concluant, une stagiairisation pourra être envisagée à partir d'avril 2023.

Attribution du Complément Indemnitaire Annuel :

- Claire PERES, Stéphanie VIROULEAU, Aurélie ROBERT, Joëlle ARLOT auront chacune 450 €.
- Ludovic BERNARD aura 500 €
- Francis GARCIA : pas de prime
- Betty BOYER et Christelle BOUQUEY auront chacune une carte cadeau de 100 € (Mme GRENIER est chargée de fournir les cartes cadeaux).

- Terrain de Mme BERNARD.

Une proposition d'achat du terrain de Mme BERNARD qui est une partie de la parcelle AE n°263 a été faite pour 3.000,00 €. Avec les frais de bornage et les frais d'achat le coût total de l'opération serait d'environ 4.500,00€.

- Terrains de M. PALEZIS

Maître HIROU est venu sur place pour prendre connaissance des terrains de M. PALEZIS.

- Classement catastrophe naturelle suite à la sécheresse

Un avis a été communiqué à l'ensemble des administrés pour se manifester (une vingtaine de personnes sont venues pour faire la déclaration).

- Travaux avenue de la Dordogne

Report du début des travaux suite à la réunion intervenue le 17/11/2022. Ghislaine MOMBOUCHER est chargée de prévoir un article à faire passer sur le journal "Les Petites Infos" de décembre.

- Modification des responsables des routes et des commissions et autres.

- Routes : Guillaume REBIERE
- Fossés - Accotements : Paul-Marie FOURESTEY
- Informatique : Claude MARSAT
- Associations : Thomas LAMURAILLE. (Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la réunion du 24/11/2022 concernant la pétanque pour discuter des nouvelles directives du bureau pour 2023)
- Cimetière et fleurissements : Nathalie GRENIER et Jean-Louis DUBREUIL

- Dossier Police Municipale (rencontre avec le Major de Grézillac).

Les amendes sont envoyées à la Préfecture et une subvention sera demandée par la commune. À suivre...

- Cadeaux naissance

- Louise LABORIE (parents : Ghislain LABORIE et Anne-Sophie PILLET) née le 18/10/2022 à Libourne.
- Aïko LAFONTAN (parents : Kevin DELSUC et Emilie LAFONTAN) née le 23/10/2022 à Libourne.

- Information sur l'éclairage public

Monsieur le Maire a communiqué par un courrier distribué dans "Les Petites Infos" distribué début de semaine prochaine. La procédure va suivre son cours.

- Transport à la demande (service de proximité)

Le dossier suit son cours. Un flyer va être présenté et l'achat d'un véhicule d'occasion va être étudié.

- Frais géomètre pour la clôture Justo/Mairie

Le devis du cabinet Cerceau est de 792,00 € TTC (660,00 € HT).

- Festivités de fin d'année

Goûter des aînés : organisation de la journée du dimanche 11 décembre 2022 à 14h :

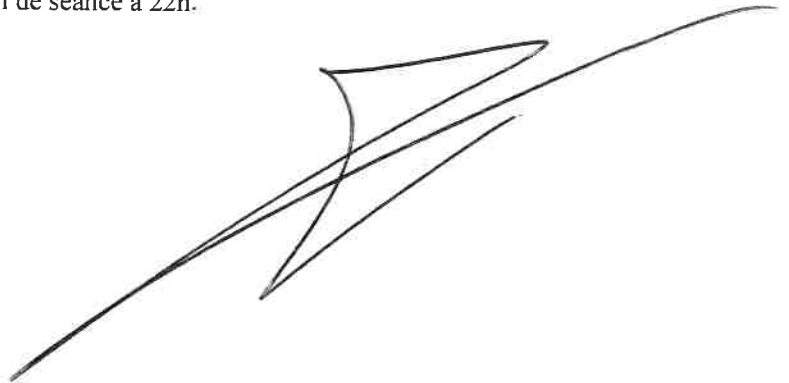
- * Chanteuse : Bella (la déclaration est faite par Claire PERES)
- * Peggy DUPUI et Marie-Hélène TESTUT s'en occupent.

- Téléthon : aura lieu le 03/12/2022. Le programme des 3 et 4 décembre a été diffusé :
 - Sur Panneau Pocket
 - Dans les "Les Petites Infos" d'octobre/novembre
 - Le site internet de la mairie
 - Flyers
 - Affiches
- L'école organise un Noël avec les enfants le 15/12/2022.
- L'APE organise un arbre de Noël le 17/12/2022 à la salle Polyvalente (décoration de sapins et goûter) .
- Pour communication, voir pour des visites de quartiers avec les administrés et un élu et le Maire (à mettre en place).
- Economie d'énergie
 - Peggy CABARET a fait un compte-rendu qui a été envoyé à chaque conseiller.
 - Lundi 28/11/2022 à 14h une réunion est prévue avec l'ensemble du personnel à la mairie.
- La journée nettoyage sera prévue au printemps par Peggy CABARET.

III. QUESTIONS DIVERSES

Attention au nettoyage de la salle des Associations quand elle est louée.

Fin de séance à 22h.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Cabaret', written over a horizontal line.A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.